L’âgisme et le capacitisme contribuent à la maltraitance des femmes ainées en situation de handicap

Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées 2016

Cela fait 10 ans que nous célébrons le 15 juin la [Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées](http://www.un.org/fr/events/elderabuse/) comme une journée où nous soulignons la maltraitance des femmes handicapées ainées. Aujourd’hui, en cette journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées et ce que cela veut dire au Canada, je pense à comment la [loi C14](http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=8183660&Language=F) proposée, sur le suicide assisté, pourrait affecter les ainées, en particulier celles en situation de handicap. Ayant une mère et une belle-mère à different stade de démence, ceci est devenu une question très personnelle et je ne pense pas franchement que nous avons toutes les réponses.

Comme nous vieillissons toutes, la présence d’une situation de handicap est souvent un facteur supplémentaire à considérer. De plus, l’âge et le handicap sont des facteurs qui augmentent la vulnérabilité à l’abus. En effet, l[’âgisme](http://www.ohrc.on.ca/fr/l%C3%A2gisme-et-la-discrimination-fond%C3%A9e-sur-l%C3%A2ge-fiche), ou les attitudes discriminatoires envers les ainées, et le capacitisme, ou les attitudes négatives envers les personnes en situation de handicap, considèrent les deux groupes comme inférieurs et ce faisant ayant moins de valeur.

Dans le contexte de la loi canadienne C14, les femmes en situation de handicap et les ainées sont celles qui pourront faire face à un risque élevé d’incitation ou de contrainte.

Dans un [article du 10 juin](https://impactethics.ca/2016/06/10/advance-request-for-euthanasia/) (disponible en anglais seulement) sur le problème avec des directives avancées publié dans Impact Bioethics, Dre Catherine Ferrier, médecin avec 30 années d’expériences à traiter des personnes atteintes d’Alzheimer et d’autres formes de démence, indique que “la maltraitance des ainés est généralisée. Le système est surchargé. Si nous permettons à la mort d’être autorisée par un document écrit, nous donnons un autre outil plus définitif aux agresseurs”.

Une des manières avec laquelle nous pouvons prévenir l’abus en face de l’aide médicale à mourrir est via la promotion de la [Norme sur la protection des personnes vulnérables](http://www.vps-npv.ca/french/), une série de mesures basées sur la preuve conçues pour aider à garantir que les Canadiens demandant l’aide médicale à mourir peuvent le faire sans compromettre la vie des personnes vulnérables qui peuvent être sujettes à de la maltraitance et de la contrainte.

En cette journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, les Canadiens ont besoin de penser à comment nous pouvons protéger nos citoyens les plus vulnérables.